

ANNEXE 4

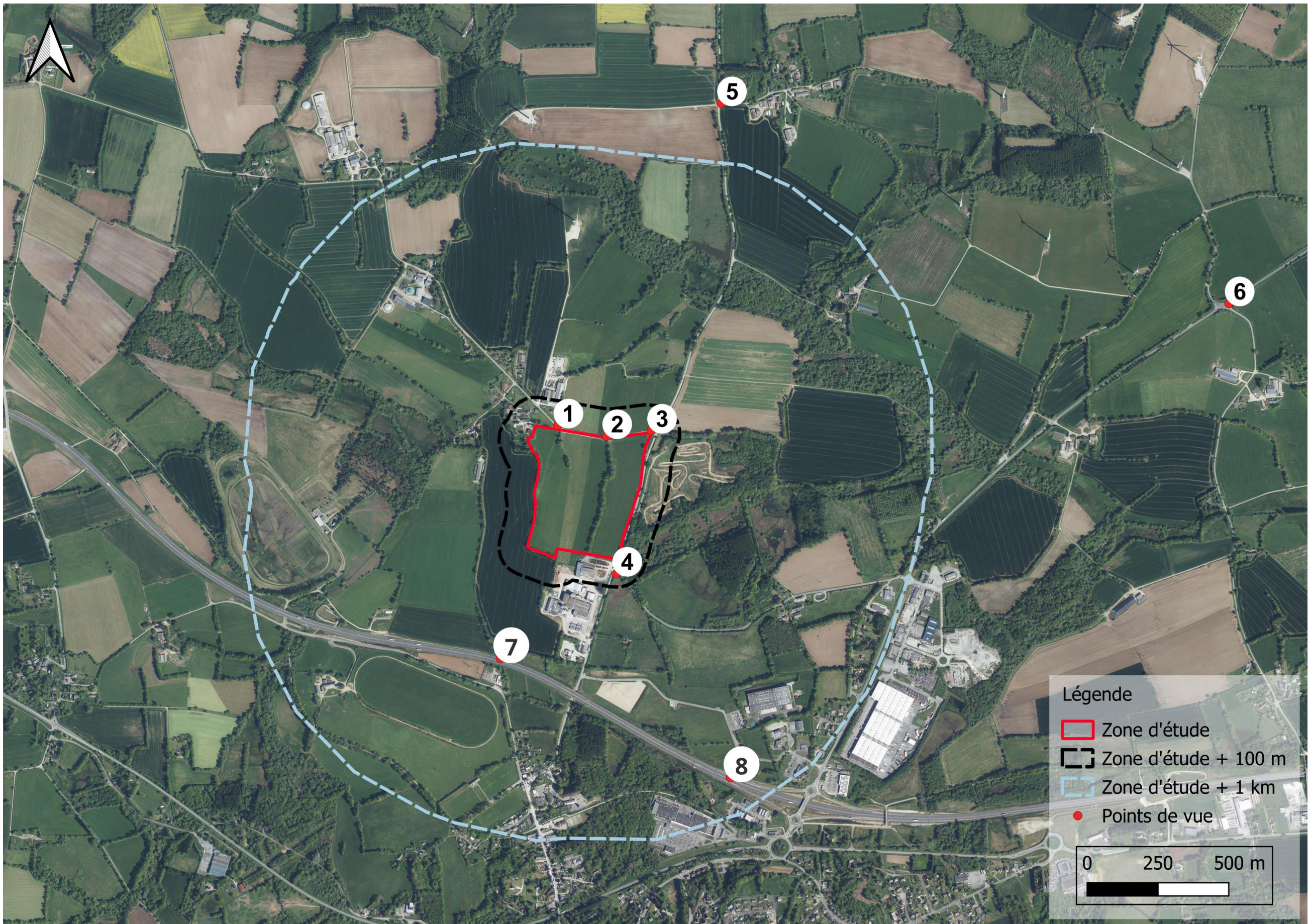
Reportage photographique

Juillet 2026

Construction d'ombrières agrivoltaïques au lieu dit Coat Trenk

Commune de ROSTRENEN (22 110)

Département des Côtes-d'Armor (22)



1

Vue rapprochée de la zone d'étude – Sortie du hameau Coat Trenk
La zone d'étude se situe en bordure de la route communale au nord.
Les ombrières photovoltaïques seront visibles depuis ce point de vue situé au nord-est du site.



Etat actuel du paysage



Etat projeté du paysage



2

Vue rapprochée de la zone d'étude – Vue depuis la route communale au nord

La zone d'étude se situe en bordure de la route communale au nord.

Les ombrières photovoltaïques seront visibles depuis ce point de vue situé au nord-est du site.

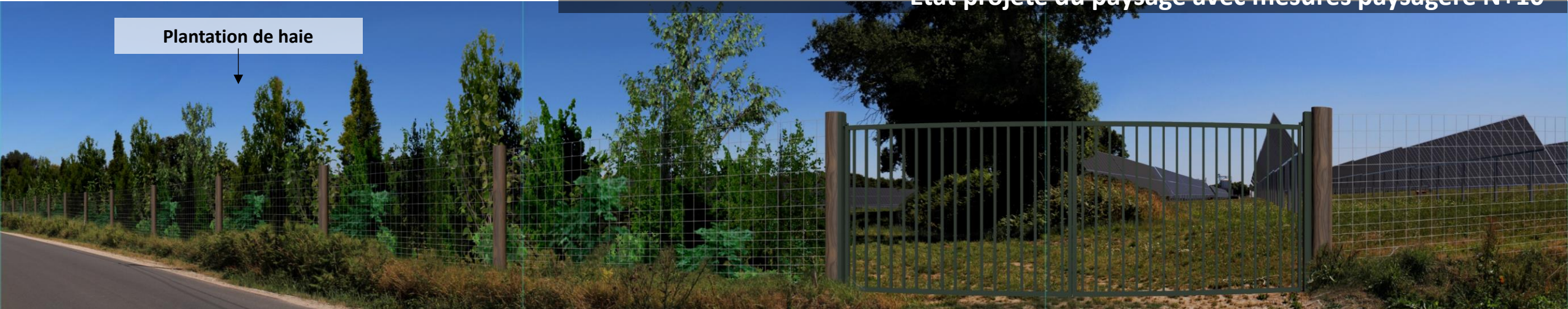
Il est prévu la plantation d'une haie, le long de la route communale, ce qui permettra de limiter la vue sur les ombrières après la mise en place de cette mesure.



Etat actuel du paysage



Etat projeté du paysage avec mesures paysagère N+10



3

Vue rapprochée de la zone d'étude – Vue depuis l'angle nord-est
Au nord est de la zone d'étude, on observe une haie haute à l'est et plusieurs haies éparses en arrière plan. Les vues sont dégagées à l'ouest.
La haie à l'est filtrera les vues sur les ombrières. Ainsi, les ombrières photovoltaïques seront partiellement visibles depuis ce point de vue.
Il est prévu la plantation d'une haie, le long de la route communale, ce qui permettra de limiter la vue sur les ombrières après la mise en place de cette mesure.



4

Vue rapprochée de la zone d'étude – Vue depuis l'angle sud est

Depuis ce point de vue, la zone d'étude est située en arrière plan d'un site industriel.
 Les ombrières photovoltaïques et le poste de livraison seront visibles depuis ce point de vue.
 Le regarnissage des haies permettra une meilleure insertion paysagère des panneaux photovoltaïques.



Etat actuel du paysage



Etat projeté du paysage avec mesures paysagère N+10



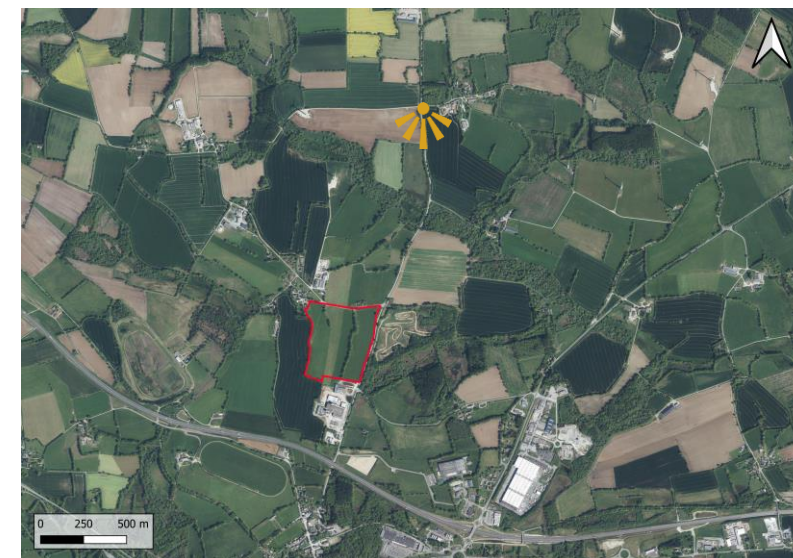
5

Vue éloignée de la zone d'étude – Sortie du lieu dit GOASVEN

Depuis ce point de vue, la zone d'étude est située en arrière plan de parcelles agricoles.

La zone d'étude se trouve à environ 1,2 km de ce point de vue.

En raison de la distance au point de vue, de la topographie et de la présence d'éléments arborés dans le paysage, les ombrières photovoltaïques ne seront pas visibles depuis ce point de vue.

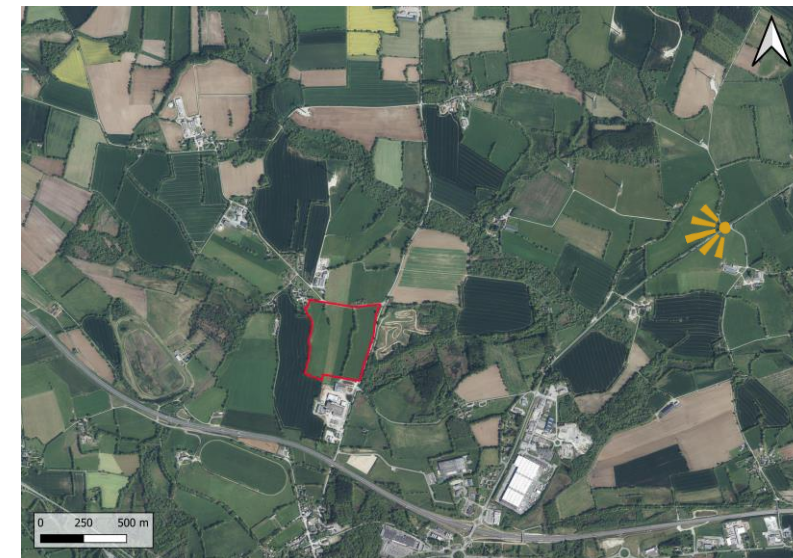


Zone d'étude
(À 1,2 km en arrière plan)



Vue éloignée de la zone d'étude

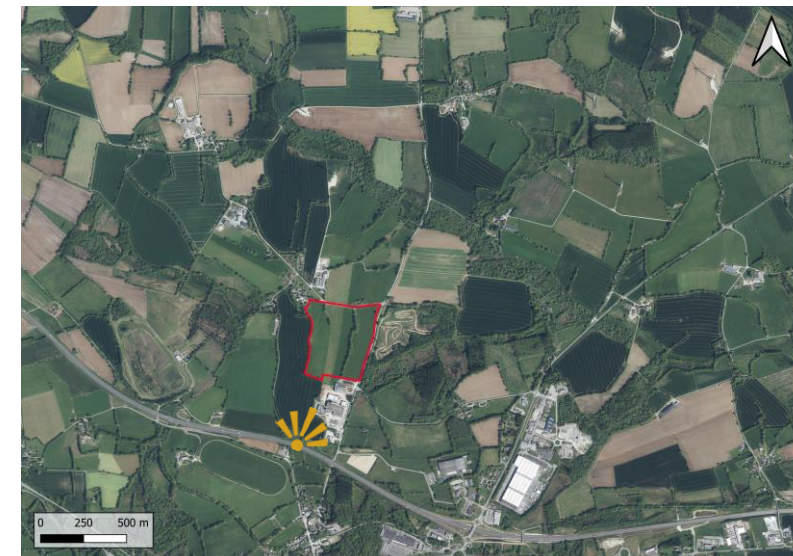
Depuis ce point de vue, la zone d'étude se trouve à environ 2,1 km. Des parcelles agricoles séparent la zone d'étude du point de vue. Les ombrières photovoltaïques ne seront pas visibles en raison de la distance depuis ce point de vue.



7

Vue éloignée de la zone d'étude – Vue depuis la route National 164

Depuis ce point de vue, la zone d'étude se trouve à environ 391 m. Des parcelles agricoles séparent la zone d'étude du point de vue, Les ombrières photovoltaïques ne seront pas visibles en raison de la distance et de la topographie depuis ce point de vue.



8 Vue éloignée de la zone d'étude – Vue depuis la route National 164

Depuis ce point de vue, la zone d'étude se trouve à environ 841 m. Des parcelles agricoles et industrielles séparent la zone d'étude du point de vue. Les ombrières photovoltaïques ne seront pas visibles en raison de la distance et de la topographie depuis ce point de vue.

